

REGLEMENT D'UTILISATION DES TENNIS DU CENTRE SPORTIF UNIL/EPFL A DORIGNY

- 1. La carte de tennis du Centre sportif UNIL/EPFL à Dorigny est réservée aux étudiants, professeurs, assistants, membres du personnel et anciens étudiants s'étant acquitté de leur cotisation annuelle et étant en possession de leur carte de membre.
- 2. **Inscription** Au secrétariat du Service des sports universitaires (SSU).
- 3. **Carte** La carte de membre est valable une année académique Elle doit être obligatoirement **déposée** à l'entrée du court durant le jeu.
- 4. **Réservation** Les réservations se font uniquement avec votre code d'accès (email) via le site internet www.sport/unil.ch
- 5. **Chaussures** Sont seules autorisées, des chaussures de sport propres et ne laissant pas de dépôt de terre ou de sable.
- 6. Vestiaires Merci d'utiliser les vestiaires des terrains et tennis du Centre sportif universitaire de Dorigny. Ne pas laisser de valeurs dans les vestiaires, mais les prendre avec soi ou les déposer dans les casiers.
- 7. **Parking** Les parcs à voitures du Centre sportif (au nord du stade, du Parc Bourget, à proximité immédiate des vestiaires) et de l'Université de Dorigny sont seuls autorisés.
- 8. Instructions Prière de se conformer strictement au règlement d'utilisation des tennis et aux instructions du personnel. Tout abus pourra entraîner le retrait de la carte d'utilisateur sans aucun dédommagement.
- 9. **Mur** Possibilité d'utiliser le mur d'entraînement, réservé exclusivement au tennis.
- 10. **Interdiction** Seul les professeurs de tennis SSU sont habilités à donner des cours de tennis sur ces installations. Tout abus entraînera un retrait automatique de la carte d'accès.